

Tuteur familial ou personne concernée par la protection d'une personne vulnérable : Besoin d'aide ?

« Je gère la curatelle
de maman, elle est désormais
prise en charge dans un
établissement.
Quelles démarches pour
vendre sa maison ? »



« Je viens d'être nommée tutrice de
ma tante. Que dois-je faire ? »

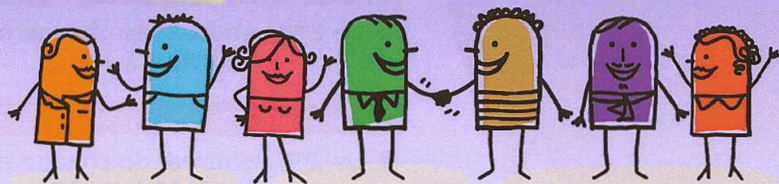
« Mon frère est en situation de handicap,
mes parents ont toujours géré ses affaires
mais ils prennent de l'âge.
Comment envisager l'avenir ? »

DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX : un service gratuit et ouvert à tous

Soutien technique

Conférences et ateliers

Remise de documentation



Conseils personnalisés

Écoute et soutien

Active

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Avec le soutien de
la Direction
Départementale de
l'Emploi, du Travail et
des Solidarités (DDETS)

 PRÉFET
DE MOSELLE
Département de
Moselle
Direction
départementale de
l'emploi, du travail
et des solidarités

Des professionnels sont là pour vous répondre gratuitement

Vous ou un membre de votre famille êtes confrontés à des difficultés pour prendre en charge un parent ou un proche. Vous avez des questions :

- Une mesure de protection est-elle nécessaire?
- Quels sont les critères pour bénéficier d'une mesure de protection?
- Quelles démarches effectuer pour solliciter le juge des tutelles?

Avant d'accepter une mesure de protection, vous souhaitez connaître votre mission :

- Quelles sont les responsabilités qui incombent au tuteur?
- Quelles sont vos obligations?

Vous avez été mandaté pour exercer la mesure d'un proche. Vous souhaitez être conseillé sur vos obligations :

- Signaler la décision aux organismes
- Établir l'inventaire de patrimoine
- Fournir au juge des tutelles un compte rendu annuel de gestion

...

Active

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

NOUS VOUS PROPOSONS DE VOUS RENSEIGNER :

par téléphone :

du lundi au vendredi
de 9h à 12h au

07 69 01 76 48

par courriel :

infotuteurfamilial@active57.fr

par courrier :

2 rue Thomas Edison 57070 METZ

sur notre site internet :

www.active57.fr

et de nous rencontrer
sur rendez-vous :

Tribunal d'Instance de Thionville

- Le 1^{er} vendredi de chaque mois
de 9h à 12h

Tribunal d'Instance de Metz

- Le 1^{er} vendredi de chaque mois
entre 13h30 et 16h30

Tribunal d'Instance de Saint-Avold

- Le 2^{ème} vendredi de chaque mois
de 9h15 à 12h

Tribunal d'Instance de Sarreguemines

- Le 2^{ème} vendredi de chaque mois
de 13h30 à 16h30

Tribunal d'Instance de Sarrebourg

- Le 3^{ème} vendredi de chaque mois
de 10h45 à 12h et de 13h à 14h45

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Avec le soutien de
la Direction
Départementale de
l'Emploi, du Travail et
des Solidarités (DDETS)

**PRÉFET
DE MOSELLE**
Jean-
Yves
Fischer
Président

Direction
départementale de
l'emploi, du travail
et des solidarités